

les réserves mutualisées du département du Finistère au musée départemental breton de Quimper

- Une réserve départementale mutualisée inaugurée en mai 2011, en fonctionnement depuis deux ans.
- Placée sous la direction de la conservation du Musée départemental breton – dont les collections occupent environ 80 % des magasins), elle accueille également des collections d'établissements, propriété du Conseil général (Ecomusée des Monts d'Arrée) ou soutenus par cette collectivité (Musée de l'école rurale). A titre provisoire, elle abrite les collections du Musée de Pont-Aven pendant la durée des travaux de rénovation de celui-ci.
- La question de l'ouverture au public. Une réserve « établissement pouvant recevoir du public » (ERP), ce qui permet son ouverture exceptionnelle, par exemple à l'occasion des journées du patrimoine. Un lieu privilégié de sensibilisation du public à la conservation préventive. La mutualisation permet de présenter, par exemple, les chantiers des collections des différents musées en Finistère.
- L'ouverture au public : la réserve est aussi un lieu de formation, en lien avec le master de valorisation du patrimoine de l'université de Bretagne occidentale. La salle de conférence, les espaces d'ateliers et les magasins – sous la conduite des responsables des collections – sont utilisés dans le cadre de la formation, ainsi qu'à d'autres occasions (rencontres association des conservateurs/restaurateurs).
- C'est aussi un lieu de démonstration et d'information sur la conservation auprès d'autres collectivités territoriales, de leurs élus et/ou de leurs responsables culturels.

- La mutualisation fait de ce lieu une sorte de « laboratoire » et de plateforme d'échanges de pratiques entre professionnels du Musée départemental ou des autres musées associés, ou encore des prestataires (restaurateurs) et chargés de mission (ex. en récolement) des différents établissements. Elle a permis un certain « décloisonnement » entre structures qui avaient des activités semblables mais ne se connaissaient qu'assez peu.
- La question de la sécurité : la mutualisation de différents magasins de la réserve a impliqué la définition d'un protocole d'accès rigoureux, fondé sur la répartition de badges d'accès et l'enregistrement des mouvements des personnes habilitées.
- Il faut veiller, dans le cas de réserves externalisées à maintenir la cohésion des équipes, de manière à ce que ne se produise pas une sorte d'« autonomisation » par rapport au Musée dont elle est une extension. Nécessité d'adapter son mode de management.

Solange CREIGNOU
conseillère générale déléguée à la Culture
département du Finistère

Margareth LE GUELLEC-DABROWSKA
conservatrice en chef du patrimoine directrice-adjointe
Musée départemental breton, Quimper